

Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

***Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir
républicaine ?***

François RYZIGER

Dossier n° 2011 - 032 - 007

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)

Robert HAMAIDE, Georges VAN HOUT

Comité exécutif

Jacques CELS, Chemsî CHEREF-KHAN, Paul DANBLON, André DEJAEGERE,
Anne-Marie GERITZEN, Jacques Ch. LEMAIRE

Rubriques

Publications – Radio – Télévision

Publications – Abonnements

Christiane LOIR

(02) 650.35.90 – christiane.loir@ulb.ac.be

Secrétariat

Isabel MARTIN

(02) 640.15.20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :

000-0047663-36

de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 30 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorerez s'il vous plaît votre versement de 5 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet

<http://lapenseeetleshommes.be>

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2011 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :

n° 81 – *Francs-Parlers n° 5*

n° 82-83 – *Les femmes et la franc-maçonnerie. Des Lumières à nos jours
(volume 1. Les XVIII^e et XIX^e siècles)*

n° 84 – *Une majorité musulmane à Bruxelles en 2030 :
comment nous préparer à « mieux vivre ensemble ? »*

Nos Toiles @ penser

disponibles sur demande et sur notre site <http://www.lapenseeetleshommes.be>

Projets d'action économique et sociale

- Aux grands mots les grands remèdes*, M. JUDKIEWICZ, 2010.
L'éthique de la sollicitude et la protection des personnes vulnérables, Ch. COUTEL, 2010.
La médecine et les responsabilités de l'homme, Dr. HUBINONT, 2009.
Plaidoyer pour une médecine « intégrative », Th. JANSSENS, 2009.
Un atelier d'improvisation pour les détenues de la prison de Berkendael, P. HOUYOUX, 2008.
Faut-il avoir peur des communautés immigrées ? A. MANÇO, 2008.
Quel avenir pour la recherche scientifique en Belgique ? J. C. BAUDET, 2008.
Article 27. Un réseau créatif, L. ADAM, 2007.
Les enfants dans les centres fermés pour illégaux, V. SILBERBERG, 2007.
Désirs éthiques et désirs critiques pour une politique culturelle de gauche, M. HELLAS, 2007.
D'un papillon à une étoile, J. CORNIL, 2007.
Complexité, identité, fraternité, citoyenneté : le quadrige de la reliance, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Brèches, J. CORNIL, 2007.
Comment vivre à Bruxelles malgré le coût des loyers, N. CASTELIJN, 2006.

La lutte contre les fausses croyances et les fausses sciences

- La grande intelligence, illusion ?*, P. J. MAINIL, 2010.
L'âme existe-t-elle ?, P. J. MAINIL, 2010.
Et Dieu dans tout cela, R. DEJAEGERE, 2010.
Les fausses sciences, J. PIRON, 2010.
Effets pervers de la morale chrétienne, B. MILHAUD, 2010.
Les erreurs de la science comme indices de sa valeur, J. C. BAUDET, 2010.
L'évolution et la notion de vie, O. PIRON, 2010.
Les théories physico-chimiques, M. FLORKIN et J. BRACHELET, 2010.
Les fausses sciences. Les pièges de la représentation, J. PIRON, 2010.
Les fausses sciences. L'« explication » unique et le savoir total, J. PIRON, 2010.
Science et foi. Problème périmé ou problème éternel ? P. ROBIN, 2009.
Science et foi. Les croyants devant la science, P. ROBIN, 2009.
Science et foi. La solution moderniste, P. ROBIN, 2009.
Foi contre science, Ph. MAASEN, 2009.
Les droits humains, ici et maintenant, P. GALAND et B. VAN DER MEERSCHEN, 2008.
Que penser de l'intégrisme féministe ? J. GABARD, 2008.
Deux voix de témoignages : Rwanda et Shoah, A. GOLDSCHLÄGER, 2008.
« Tyrannie de la majorité » selon Tocqueville et « Droits des minorités », Ch. COUTEL, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. MANÇO, 2008.
Actualité des Protocoles, J. JAMIN, 2007.
Droits et recours de la victime de prétendus voyants, gourous, mages, guérisseurs et autres charlatans invoquant le paranormal, N. DE BECKER, 2006.
Les complots : sujet de la littérature populaire, A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2006.
Le cinéma, la télévision et les jeux vidéos illustrent la peur des conflits, A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2006.

La lutte contre les extrémismes politiques

- J'exècre les révisionnistes, fulminait Dominique*, P. J. MAINIL, 2010.
Deux voix de témoignages : Rwanda et Shoah, A. GOLDSCHLÄGER, 2010.
La franc-maçonnerie en terre d'islam, R. Y. DAJOUX, 2009.
L'homme qui ne portait pas de chaussettes ou Quel Einstein célébrons-nous ? P. MARAGE, 2008.
La sociologie est-elle une science ? Cl. JAVEAU, 2008.
Le rôle de l'expérience en philosophie, D. SERON, 2008.
Un modèle d'univers, J.-F. PONSAR, 2008.
Le truchement majeur, J. CELS, 2008.
Propos d'un libertaire sur l'éthique, P.-J. MAINIL, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. MANÇO, 2008.

- Les limites de la liberté*, J. JAMIN, 2007.
Nature, culture et extrême droite, J. JAMIN, 2007.
Pour un personnelisme pluraliste, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Les religions meurtrières, E. BARNAVI et Ch. CHEREF-KHAN, 2007.
Réflexions sur la montée de l'islamisme, E. BARNAVI et Ch. CHEREF-KHAN, 2007.
Récits de Colombie, J. CORNIL, 2007.
Le totalitarisme, M. HELLAS, 2007
Les otages politiques, Fr. VANDEN DRIESCH, 2007.
Einstein et la politique, M. VOISIN, 2006.
Extrême droite et éducation permanente, M. MAESSCHALK, 2006.
Après quarante-cinq ans de présence musulmane en Belgique : « Sire, il n'y a pas d'islam belge »,
 Ch. CHEREF-KHAN, 2006.
Les tabous de l'immigration, J. CORNIL, 2006.

Avancées en faveur de l'éducation

- La dernière énigme de Léopold II*, G. TELLIER, 2010.
L'orientation sexuelle : biologie ou éducation, J. BALTHAZART, 2010.
Bye Bye l'unilinguisme, J. REYNAERS, 2010.
Quelques réflexions sur l'homme, V. DAUMER, 2010.
Nos têtes sont plus dures que les murs des prisons, L. BOVY, 2009.
Propos d'un libertaire sur les religions, P.-J. MAINIL, 2009.
Introduire le cours de philosophie dans le secondaire, V. DORTU, 2009.
Bonheur et humanisme, Fr. DE GREEF, 2009.
Éducation permanente et philosophie pour enfants, M. VOISIN, 2007.
L'alimentation intelligente, A. BURONZO, 2007.
Prison-sanction et prison-éducation, J.-Cl. DE POTTER, 2007.
Trente propositions pour une école de la réussite, A. DESTEXHE, 2006.
L'avenir de l'université, J.-Fr. BACHELET, 2006.
Ce que montre PISA 2003 : les inégalités sociales dans l'enseignement en Belgique, N. HIRTT, 2006.
Les francs-maçons à la naissance de l'enseignement universitaire des sciences, J. LEMAIRE, 2006.
L'immersion linguistique, R. BRIQUET, 2006.
Coexistence des langues et des cultures. Entre utopie et réalités, R. RENARD, 2006.

Ambitions de la laïcité

- La laïcité et les laïcités : deux versions, un idéal*, M. BOLLE DE BAL, 2010.
Conscience athée, N. RIXHON, 2010.
Jean Meslier, curé et athée : un paradoxe ?, N. RIXHON, 2010.
Réflexions d'un libre examinateur ou d'un homme qui, du moins, croit l'être, P. J. MAINIL, 2010.
Peut-il exister une spiritualité laïque ?, J. RIFFLET, 2010.
Âme : Esprit/Doute/Foi, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.
Religion/Théologie : Dogme, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.
Athéisme : Agnosticisme/Cléricalisme, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.
Nsr Abou Zeid et Mondher Sfar, J. WILLEMART, 2009.
De la difficulté d'être athée aujourd'hui, A. PIRLOT, 2009.
Humanisme et laïcité : Condorcet, précurseur de la loi de 1905 ? Ch. COUTEL, 2009.
Propos d'un libertaire sur les religions, P.-J. MAINIL, 2009.
De la tolérance à la reconnaissance ? J. PELABAY, 2009.
Artes Moriendi : comment aborder la fin de vie ? St. NELISSEN, 2009.
La dépénalisation de l'euthanasie a été un combat laïque, R. LALLEMAND, 2009.
Questions sur la laïcité en Europe, Cl. VAILLANT, 2009.
Science et foi. Problème périmé ou problème éternel ? P. ROBIN, 2009.
Science et foi. Les croyants devant la science, P. ROBIN, 2009.
Science et foi. La solution moderniste, P. ROBIN, 2009.
Héritier des Lumières, Condorcet « traducteur » de Voltaire, Ch. COUTEL, 2008.
Les médecines parallèles, P. DEBUSSCHERE, 2008.
Six années d'euthanasie légale : bilan, M. ENGLERT, 2008.
Le conseiller laïque serait-il un semeur d'interrogations dès qu'il centre son action sur l'écoute de l'autre ? M. MAYER, 2008.
La franc-maçonnerie est-elle une secte ? C. BRYON-PORTET, 2008.

- La laïcité française et la loi sur le port de signes religieux dans les écoles publiques*,
A. DUMOULIN, 2008.
- Lettre ouverte sur la tolérance*, G. HOTTOIS, 2008.
- Tiberghien, précurseur d'un idéal oublié*, V. DORTU, 2008.
- Islamophobie et culpabilité*, A.-M. DELCAMBRE, 2008.
- Un catholique face à l'euthanasie*, J.-J. JAEKEN, 2008.
- Euthanasie : le débat parlementaire*, Ph. MONFILS, 2008.
- « Tyrannie de la majorité » selon Tocqueville et « Droits des minorités », Ch. COUTEL, 2008.
- Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions*, A. MANÇO, 2008.
- Divin et humain : religion et reliance*, M. BOLLE DE BAL, 2007.
- Bio-éthique et thanato-éthique*, M. BOLLE DE BAL, 2007.
- Vers une éthique de l'environnement*, J. CORNIL, 2007.
- La crémation : une éthique pour notre temps*, M. MAYER, 2006.
- La loi de dépénalisation de l'euthanasie : une démarche citoyenne*, J. HERREMANS, 2006.
- La laïcité dans la vie sociale*, Ph. GROLLET, 2006.
- Cent ans parès une loi mémorable de séparation des Églises et de l'État. Favoriser dans les sociétés plurielles les dialogues interculturel et interreligieux*, R. RENARD, 2006.
- 2.500 ans de pensée libre : 1^{ère} partie*, A.-M. HANSENNE, 2006.
- 2.500 ans de pensée libre : 2^e partie*, A.-M. HANSENNE, 2006.
- La laïcisation de l'art*, Ch. LOIR, 2006.
- Laïcité et diversité culturelle*, R. RENARD, 2006.

Réflexions sur l'éducation permanente

- Éducation permanente et philosophie pour enfants*, M. VOISIN, 2007.
- Prison-sanction et prison-éducation*, J.-Cl. DE POTTER, 2007.
- Extrême droite et éducation permanente*, M. MAESSCHALK, 2006.
- La FORel*, A. SCHLEIPER, 2006.
- La culture, une généreuse éducation permanente*, J. CELS, 2006.
- Le rôle charnière du cardinal Bellarmin*, J.-J. DE GHEYNDT, 2006.
- Jonas et la liberté. Dimensions théologique, ontologique, éthique et politique*, M.-G. PINSART, 2006.
- La rhétorique, moyen de convaincre*, M. MEYER, 2006.
- Représenter le zéro : un problème philosophique*, J.-J. DE GHEYNDT, 2006.
- Écrire en Belgique sous le regard de Dieu. La littérature catholique belge dans l'entre-deux-guerres*,
C. VANDERPELEN-DIAGRE, 2006.
- Réalisations de la Communauté française de Belgique, en matière d'éducation à la citoyenneté*,
P. DUPONT, 2006.
- Rêveries d'un promeneur solitaire. Vagabondages imaginaires autour du nouveau siècle*,
J. CORNIL, 2006.

Comprendre aujourd'hui au travers des miroirs culturels

- Le petit monde d'outre-tombe*, A. CHABOT, 2010.
- L'existentialisme de Martin Heidegger*, G. AISEAU, 2010.
- Pôle Santé de l'ULB : histoire de lieux, de personnages, de découvertes*, S. LOURYAN, 2010.
- Les noms de famille*, J. GERMAIN, 2010.
- Bruxelles néoclassique : mutation d'un espace urbain (1775-1840)*, Ch. LOIR, 2010.
- L'existentialisme. Le rôle de la phénoménologie*, G. AISEAU, 2010.
- La liberté et l'histoire : la liberté et ses valeurs*, M.-J. LEFEBVE, 2010.
- La liberté et l'histoire : l'évasion du temps*, M.-J. LEFEBVE, 2010.
- Jean-Jacques Rousseau et la naissance de l'autobiographie*, R. TROUSSON, 2010.
- La Flandre aux Flamands*, P. STÉPHANY, 2010.
- Vision de la mort dans le judaïsme*, A. GOLDSCHLÄGER, 2010.
- Le Coran est-il authentique ?* J. WILLEMART, 2009.
- Le pain des oiseaux*, Y. NAMUR, 2009.
- La vision de la mort dans le judaïsme*, A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2009.
- La forme de la terre : des conceptions primitives à Aristote*, D. BOCKSTAEEL, 2009.
- L'architecture néoclassique à Bruxelles, reflet d'une société en mutation*, Ch. LOIR, 2009.
- Nietzsche, précurseur du nazisme ?* ANONYME, 1^{ère} partie, 2009.
- Nietzsche, précurseur du nazisme ?* ANONYME, 2^e partie, 2009.
- Nietzsche, précurseur du nazisme ?* ANONYME, 3^e partie, 2009.
- Kierkegaard, le père de l'existentialisme*, G. AISEAU, 1^{ère} partie, 2009.

- Kierkegaard, le père de l'existentialisme*, G. AISEAU, 2^e partie, 2009.
Kierkegaard et l'ascétisme, G. AISEAU, 2009.
Kierkegaard et l'incroyance, G. AISEAU, 2009.
La Belgique, un anachronisme d'avenir ? Ch. VAN DEN EYNDE, 2008.
La spiritualité, ANONYME, 2008.
L'Europe méditerranéenne, entre l'Occident et l'Orient, Ch. COUTEL, 2008.
L'évolution du freudisme, W. SZAFRAN, 2007.
La question rousse, V. ANDRÉ, 2007.
La valeur du temps dans un monde qui accélère, M. DE KEMMETER, 2007.
Le récit de vie, pierre d'angle de la sociologie existentielle, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Le Centre de culture européenne, M. IMBERECHTS, 2006.

Relais du monde associatif

- Les leçons de l'histoire et nous*, F. BRODSKY, 2010.
Mutilations génitales, J. CHEVALIER, 2010.
Présentation du réseau Financement Alternatif, A. BROUYAUX, 2008.
La Ligue de l'Enseignement, V. SILBERBERG, 2007.
Les enfants dans les centres fermés pour illégaux, V. SILBERBERG, 2007.
Mal au fesses pour le Congo, H. BOKHORST, 2007.
Ni putes ni soumises : un mouvement international pour libérer la parole et les initiatives,
F. SIDIBE, 2006.
Le GRIP et ses activités, 2006.
Infor-Drogues. 1971-2006, trente-cinq ans déjà !, Ph. BASTIN, 2006.
*Les conseillers moraux laïques en milieu hospitalier,
en maisons de repos et en maisons de repos et de soins*, N. BOLLU, 2006.
Les Maisons médicales et la Fédération des Maisons médicales et des Collectifs de soins de santé, 2006.

Interrogations et projets d'action sur quelques données sociologiques

- Multiculturalisme ou interculturalité : Tour de Babel ou cathédrale des Lumières ?*,
G. VERZIN, 2010.
Problèmes de la drogue, C. SOMERHAUSEN, 2009.
La liberté : un concept entre gris clair et gris foncé, F. ANDRÉ, 2008.
Est-il nécessaire d'établir une censure sur le Web ? M. BRODSKY, 2008.
Parents de toxicomanes..., A.-M. LEGRAND et D. CRACCO, 2008.
L'argent des fourmis : religions - migrations - développement, A. MANÇO, 2008.
Le jeu pathologique, une maladie de la modernité, S. MINET, 2007.
Déliance, reliance, alternance, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Fraternité et/ou amitié : deux « relies » à relier, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Pour un personnalisme pluraliste, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Des valeurs réinterrogées. Penser ou dépenser. Marchandisation des valeurs et valeur d'usage,
J. CORNIL, 2007.
Questions de sexualité, J.-L. GÉNARD, 2006.
Le travail : une valeur à réhabiliter, M. BOLLE DE BAL, 2006.
Violence, passions et guerres : cris des hommes, silence des dieux, M. BOLLE DE BAL, 2006.
Bribes réflexives sur la nouvelle divinité mercantile, J. CORNIL, 2006.
Conte le turbocapitalisme : taxe Tobin et enquête sur les sociétés de clearing, J. CORNIL, 2006.
Travers et valeurs de l'individualisme, J. CORNIL, 2006.

Construire l'Europe

- Le cheval de Troie. Sectes et lobbies religieux à l'assaut de l'Europe*, M. CONRADT, 2008.
Trois rêves évanouis, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Le Centre de culture européenne, M. IMBERECHTS, 2006.

Éduquer à la citoyenneté

- Les droits de l'homme et le droit international public*, F. RYZIGER, 2010.
L'argent dans le monde moderne selon Charles Péguy, Ch. COUTEL, 2009.
Quelques réflexions sur les origines de l'homme, V. DOUMEN, 2009.
La liberté : un concept entre gris clair et gris foncé, F. ANDRÉ, 2008.
L'origine de la liberté, A. VAN KERCKHOVEN, 2008.

- Valorisation des compétences et co-développement*, A. MANÇO, 2008.
- Quelle place pour l'expression des convictions religieuses à l'école ?* N. GEERTS, 2007.
- Faits de société*, M. BOLLE DE BAL, 2007.
- Les discriminations et la démocratie de l'identité*, A. MARTENS, 2007.
- Les otages politiques*, FR. VANDEN DRIESSCH, 2007.
- Brèches*, J. CORNIL, 2007.
- Chronique d'un cours de philo. Intermède*, H. VAN CAMP, 2006.
- Réalisations de la Communauté française de Belgique, en matière d'éducation à la citoyenneté*,
P. DUPONT, 2006.
- Quelques références du Conseil de l'Europe en matière de citoyenneté*, P. DUPONT, 2006.
- Évolution du statut de la femme. L'époque de la déesse-mère*, CLAV, 2006.
- Évolution du statut de la femme. La réconciliation des sexes*, CLAV, 2006.
- Évolution du statut de la femme. L'éveil de la conscience politique des femmes*, CLAV, 2006.

Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?

François RYZIGER

L'annulation en 1456 du procès de condamnation de Jeanne d'Arc de 1430

Jeanne d'Arc a été brûlée le 30 mai 1430, place du Vieux Marché à Rouen, après avoir été condamnée comme hérétique et relapse par un tribunal présidé par le triste sire Cauchon, alors évêque de Beauvais. Le procès fait à Jeanne d'Arc est tellement bien un procès en hérésie que Cauchon, simplement évêque, a dû se faire assister par un inquisiteur.

Ce n'est qu'en 1450, quelque vingt ans après la fin du procès et l'exécution que le roi Charles VII tentera de faire annuler *post mortem* le procès de condamnation et ne réussira qu'en 1456 après deux échecs en 1450 et 1452. Les mœurs de l'époque lui auraient permis de tenter de racheter la captive qui venait d'être faite prisonnière. Pourquoi ne l'a-t-il pas tenté ? Pourquoi, à défaut d'avoir agi au moment de la capture de Jeanne d'Arc, ou au moment du procès en hérésie, d'une façon ou d'une autre, a-t-il tenté une action aussi tardive, pour tenter d'obtenir, au moins, une réhabilitation *post mortem* ?

Pour l'absence de rachat de la captive, il semble y avoir une explication : c'est que Jeanne est tombée entre les mains d'un certain bâtard de Wendôme qui était au service de Jean de Luxembourg, lui-même vassal du duc de Bourgogne, allié des Anglais qui offraient pour le rachat de la captive une somme considérable. Charles VII n'aurait peut-être pas pu payer une somme aussi élevée que celle offerte par les Anglais, du reste réunie par eux au moyen d'impôts levés en Normandie. Il n'est du reste pas du tout certain, compte tenu de ce qui vient d'être dit du duc de Luxembourg, que celui-ci eût accepté un marché. Mais le roi n'avait-il pas d'autre moyen ? Anatole France, dans la préface de sa *Vie de Jeanne d'Arc*, dont il sera parlé ci-après, note que le roi avait dans son entourage monseigneur Regnault de Chartres, archevêque de Reims, métropolitain de Beauvais, dont Cauchon était donc le suffragant. Ce haut personnage n'aurait-il pu agir, même, suggère Anatole France, suspendre Cauchon, envoyer des prélats témoigner au procès ? Tout cela ne paraît guère sérieux, et on verra que monseigneur Regnault de Chartres n'avait peut-être pas

pour Jeanne l'estime, voire l'admiration que nos contemporains ont pour elle. Avec la suggestion d'Anatole France, n'est-on pas en présence d'une rêverie d'intellectuel ?

Au surplus, l'Université de Paris réclamait énergiquement un procès, peut être pour se venger de l'Université de Poitiers dont les docteurs avaient examiné Jeanne avant son départ en campagne et l'avaient déclarée exempte d'hérésie. Regnault n'a-t-il pas, pour quelque raison, voulu ménager l'Université de Paris ?

On a soutenu que Charles VII aurait, lorsqu'il s'est décidé à agir, été poussé, quoique tardivement, par un fort courant populaire qui se serait produit en faveur de Jeanne d'Arc, comme un tel courant s'est produit au XIX^e siècle en faveur de Napoléon I^{er}.

On ne connaît pas l'existence d'un « courant puissant » qui aurait poussé le roi à agir. Certes Jeanne d'Arc n'est pas oubliée à la fin du XV^e siècle. On connaît divers éléments plus ou moins littéraires, mais c'est autre chose qu'un courant puissant poussant le roi à agir ! Il existe tout d'abord des ballades populaires comme par exemple celle dont voici un extrait :

« Arrière Anglais, tournez arrière,

Votre sort ci ne règne plus

Pensez de traîner vos bannières que bons Français 'rué jus' » (ont abattues).

On connaît surtout l'allusion à Jeanne qui figure dans *La Ballade des Dames du temps passé* de François Villon (celle-là même que Brassens a chantée) :

« Dites moi où, en quel pays

Est Flora la belle Romaine

Archipiade, ne Thaïs,

Qui fut sa cousine germaine ?

Écho parlant quant bruit on mène

Dessus rivière ou sur étang,

Qui beauté eut trop plus qu'humaine ?

Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?

Mais où sont les neiges d'antan ?

Où est la très sage Héloïse,

Pour qui fut châtré et puis moine

Pierre Esbaillart à Saint Denis,

Pour son amour eut cette essoine ?

Semblablement ou est la roïne

Qui commanda que Buridan

Fut jeté en un sac en Seine ?

Mais où sont les neiges d'antan ?

La roïne Blanche comme un lis

Qui chantait à voix de sirène,

Bertthe au grand pied, Bietrix, Alix,

Haramburg qui tint le Maine

Et Jeanne la Bonne Lorraine

Qu'Anglais brûlèrent à Rouen ?

Mais où sont les neiges d'antan ? »

On sait, par ailleurs que des « mystères » sur la vie de Jeanne d'Arc ont été joués dans certains villages, et surtout à Orléans. Il nous est notamment parvenu un « mystère du siège », long poème, issu, semble-t-il d'une chronique, mais encore faut-il s'interroger sur l'exactitude des faits retenus¹. Par exemple, Jeanne, interrogée par le Premier Président de Poitiers, lors des examens auxquels Charles VII (désigné encore comme le

¹ Anatole de France s'est beaucoup interrogé sur la pertinence des textes qu'il a pu consulter ; le passage cité est à l'évidence imaginaire quant à l'existence de l'interrogatoire et en ce qui concerne l'anoblissement de la famille de Jeanne d'Arc intervenue bien après sa mort et celle de son père – Sur le Barois et la Lorraine, voir *infra*...

dauphin de France) aurait, d'après le texte, fait procéder, répond comme suit à propos de sa famille et la maison de son père :

« Quant à l'ostel de mon père

Il est en pays de Barois

Gentilhomme et de noble affaire

Honeste et loyal François. »

Il y a peut être une deuxième explication à la tardivité de l'action de Charles VII, explication un peu simpliste, sans doute, mais qui, pour être simpliste n'est pas forcément inexacte : c'est qu'au moment de ses batailles, puis de son exécution, Jeanne d'Arc n'a pas aux yeux de la cour l'importance que nous lui donnons aujourd'hui. À l'appui de cette thèse, la constatation qu'après la capture de Jeanne d'Arc on a tenté de lui substituer un jeune visionnaire, connu dans l'histoire sous le nom de « pâtre du Gévaudan ». C'est Regnault de Chartres, archevêque de Reims, qui a procédé au sacre de Charles VII (Jeanne d'Arc étant au côté de ce dernier) qui a tenté cette substitution qui se termina du reste tragiquement ; les Anglais ayant capturé le jeune homme, l'ont noyé dans la Seine, le jour du couronnement d'Henri VI (prétendu héritier du royaume de France en vertu du traité de Troyes), après l'avoir cousu dans un sac.

On peut trouver, par ailleurs, d'autres explications visant seulement la tardivité avec laquelle Charles VII a agi pour obtenir la révision *post mortem* du procès de condamnation. Une suggestion, celle de Régine Pernoud, une des historiennes de Jeanne d'Arc, consiste à affirmer que Charles VII ne pouvait agir plus tôt, car avant d'avoir repris (le 13 avril 1446) Rouen (que les Anglais avaient pris en 1418 à Philippe Auguste le roi de France d'alors), Charles VII ne savait pas, avant d'avoir trouvé les archives du procès de Jeanne, ce qui s'était passé ; il ne pouvait donc agir avant la prise de Rouen.

Cette thèse paraît un peu légère.

Pendant tout le procès de Jeanne, Cauchon n'avait cessé d'entretenir des rapports avec l'Université de Paris et ses théologiens, et de les consulter ; plusieurs de ces ecclésiastiques entretenaient eux-mêmes des relations avec les Anglais ; or, l'Université de Paris a littéralement retourné sa veste lorsque Charles VII a repris Paris en 1436.

Il ne fait donc pas de doute sur le fait que l'Université de Paris est parfaitement au courant, par ses théologiens, de ce qui s'est passé à Rouen au cours du procès et qu'elle a des documents de celui-ci ; Cauchon faisait certainement tenir aux théologiens qu'il consultait les pages du procès. Compte tenu de sa position, tout de même un peu délicate, l'Université de

Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?

Paris ne demandait sûrement qu'à être agréable au roi. Si celui-ci n'était pas au courant plus tôt (ce qui serait étonnant), il est au plus tard au courant à partir de 1436 et il n'a pas besoin d'attendre 1450 pour tenter d'obtenir la révision ou l'annulation du procès de condamnation...

Je pense personnellement que la véritable question n'est pas « Pourquoi le roi a-t-il agi si tardivement ? », mais « Pourquoi le roi a-t-il agi ? »

1449 est la fin du concile de Bâle. Le concile élit un pape, un laïc (le duc de Savoie) dont on fait un prêtre ; celui-ci assisté par deux de ses fils, dit une messe (et il chante faux... ce qui fait rire l'assistance !) : on le fait cardinal, puis on le couronne pape sous le nom de Félix V. Il n'est reconnu que par peu d'États ; l'Allemagne et la France, les deux États les plus importants en Europe maintiennent la reconnaissance d'Eugène IV, le pape de Rome. Le duc de Savoie (celui qui a succédé à son père devenu pape) promet d'obtenir l'abdication de celui-ci et remet l'affaire à l'arbitrage de Charles VII dont l'importance grandit de ce fait.

Elle grandit encore plus parce que les Français ont battu les Anglais en 1450, à Formigny, ce qui a permis la reconquête de la totalité de la Normandie.

La stature de Charles VII s'affirme d'autant plus face aux Anglais que les Français reprennent définitivement l'Aquitaine. Ils l'avaient en fait prise, mais les Anglais avaient tenté un débarquement clandestin. Les Anglais battus à la bataille de Castillon rembarquent. L'armée française occupe toute la vallée de la Dordogne et Bergerac ! (nous sommes là en 1453, un an après la deuxième requête celle de 1452) (sur tous ces points, cf. Pierre Chaunu, *Le temps des réformes*, Fayard, réédition 2002).

On peut penser que l'ensemble des faits rappelés ci-dessus (dont les victoires de Formigny et Castillon, qui marquent la fin de la guerre de cent ans) ont décidé Charles VII à agir, ne serait-ce que pour affirmer son importance vis-à-vis de l'Angleterre ; mais, on l'a vu, le Vatican n'est pas décidé à faire droit à sa requête, ou plutôt à ses requêtes successives.

Il est probable que les deux premières requêtes ont échoué, parce que le pape n'a pas voulu les satisfaire, en partie sous prétexte qu'on ne peut revenir sur une condamnation pour hérésie. Il n'a pas voulu avoir l'air de s'incliner devant un souverain devenu le plus important d'Europe, et, en partie parce que le problème de la promulgation de la pragmatique sanction de Bourges par le roi en 1438 empoisonne toujours les rapports entre la France et Rome, et plus encore a privé le pape de certains revenus importants.

Les conciles de Constance et de Bâle (venant après le grand schisme), et, en particulier le concile de Bâle marquant la fin de celui-ci, avaient, qu'on le veuille ou non, désorganisé l'Église. On ne savait plus qui devait nommer un évêque ou un abbé (ou qui pouvait le faire) ; le pape de Rome

ou l'antipape d'Avignon ?, des sommes dues au Trésor papal n'étaient pas payées, etc.

Il est bien certain que la pragmatique sanction de Bourges, arrêtée par le roi de France, pourrissait les relations entre celui-ci, Charles VII et le pape.

Le roi de France avait réuni à Bourges une assemblée importante, les évêques, les abbés de France et des députés d'un certain nombre d'universités... L'assemblée de Bourges, reprenant un certain nombre de décrets conciliaires, ou s'en inspirant, avait rétabli les élections des évêques par les chapitres, et celle des abbés par les monastères, le tout avec un droit de « recommandation » du roi ; des juridictions avaient été créées pour éviter les difficultés et le coût des appels à Rome ; le tout couronné par la suppression de certains impôts (les annates) et l'affirmation de la suprématie des conciles généraux sur le pape.

La pragmatique avait été jugée inacceptable par le pape Eugène IV, et ce malgré l'appui que lui avait naguère apporté Charles VII contre l'antipape d'Avignon (la pragmatique sanction fut adoucie plus tard par Louis XI dans un souci de conciliation avec le Saint-Siège, mais Louis XI, le successeur de Charles VII n'est monté sur le trône qu'en 1461, on est donc bien après l'affaire qui nous occupe). La pragmatique sanction de Bourges restera, même adoucie, en vigueur jusqu'au concordat de Bologne, signé par François I^{er} et Léon X en 1516.

En ce qui concerne la réhabilitation de Jeanne d'Arc, le pape Calixte III, le premier pape Borgia, acceptera, contrairement à ses prédécesseurs, de faire instruire le procès (moyennant semble-t-il quelques promesses faites au cours de négociations secrètes – dont on ne connaît pas exactement le contenu – au cours desquelles il semble que l'on ait promis au pape de l'aider à récupérer ses États). Le pape ordonne d'instruire la cause ; il précise « que rien ne doit être inspiré que par le souci de la foi ».

Pour ne pas choquer le pape, et enlever à l'affaire tout caractère politique, et qu'elle perde son caractère d'affaire d'État, on avait imaginé un subterfuge consistant à faire présenter la nouvelle requête par la mère de Jeanne d'Arc, ainsi qu'un frère de Jeanne qui vivaient encore.

L'affaire, instruite par l'archevêque de Reims, l'archevêque de Paris, l'évêque de Coutances et l'inquisiteur de France qui a déjà mené la deuxième enquête, ont abouti à une sentence du pape, en date du 7 juillet 1456, qui annule le procès de condamnation comme « entâché de calomnie, iniquité,

Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?

d'erreurs manifestes, en fait et en droit, y compris l'abjuration, l'exécution et toutes leurs conséquences² ».

Ce qui se passa après la réhabilitation du début de la Renaissance jusqu'au XVIII^e siècle

À la Renaissance on trouve de rares textes. Le ton a, du reste, changé : on est sorti des ballades et pièces populaires ; on trouve par exemple un texte en latin *De gestis Joannae virginia franciae* (*Les actions de Jeanne, vierge française*).

Un père jésuite fit jouer, dans un théâtre à Paris, une pièce *Histoire tragique de la pucelle d'Orléans* : on était en pleine guerre entre catholiques et protestants ; certains, comme un professeur de l'Université de Lyon, traduisant et publiant une traduction bilingue de la pièce très postérieure de Schiller *Die Jungfrau von Orléans*, voyait dans la pièce du jésuite un appel à l'unité nationale ; une telle interprétation m'étonne. On voit plutôt le jésuite, à l'époque, encourager les catholiques contre les protestants !

Aucune grande œuvre ne semble avoir été publiée au XVII^e siècle, comme le remarque monseigneur Debout, protonotaire apostolique, qui a produit plusieurs ouvrages sur Jeanne (voir notamment l'étude publiée sur Internet : *Le processus de canonisation de Jeanne d'Arc*) :

« ... la masse du peuple français demeura fidèle à son premier enthousiasme aussi longtemps que subsista en elle le souvenir des événements de 1429-1430. Même quand, sous l'action des ans, cette vive admiration eut diminué, il survécut encore à travers les siècles un témoignage non équivoque en faveur de la sainteté de la libératrice nationale. »

La bibliographie sur Jeanne d'Arc peut être trouvée au centre Jeanne d'Arc à Orléans.

Le XVIII^e siècle

Si on passe au XVIII^e siècle, force est de s'arrêter, pour des raisons historiques sur deux œuvres d'un genre bien différent.

² Il faut dire que tout a été fait pour que l'enquête aboutisse au résultat souhaité. On a entendu cent vingt-trois témoins vivant à l'époque de Jeanne d'Arc, qui ont un peu perdu la mémoire et auxquels, paraît-il, on n'a pas posé des questions pertinentes. Quicherat est assez critique sur le procès en réhabilitation.

Les travaux de L'Averdy

On ne possédait pas, jusqu'au XVIII^e siècle, de publication du procès de condamnation de Jeanne d'Arc ; c'est un juriste, de L'Averdy, qui tenta au XVIII^e siècle de combler cette lacune (mais il fallut attendre jusqu'au XIX^e siècle pour qu'elle fut complètement comblée par la décision de la Société de l'Histoire de France qui, après avoir beaucoup hésité, pour des raisons de coût, a fini, en 1840, par décider de publier les documents du procès de Jeanne, craignant que ceux-ci ne soient publiés en Allemagne avant qu'elle ne l'ait fait, car elle avait appris qu'un historien allemand faisait des recherches dans la Bibliothèque royale. Finalement le soin de la publication fut confié à un jeune chartiste, Jules Quicherat, qui publia l'ensemble des documents accompagnés de notes explicatives. Il publia ensuite un livre sur le procès de réhabilitation de Jeanne.

Clément de L'Averdy, qui avait fait un premier travail au XVIII^e siècle, était conseiller au Parlement de Paris ; il s'était lié d'amitié avec Choiseul qui en fit un contrôleur général des Finances. Il ne connaissait, paraît-il, pas grand chose aux finances, mais partageait avec Choiseul les théories des physiocrates. De L'Averdy avait une belle culture et s'intéressait à l'histoire ; il rechercha dans la Bibliothèque du roi les documents relatifs au procès de condamnation de Jeanne d'Arc ; il en trouva vingt-huit que l'on ne connaissait pas. Les documents du procès de Jeanne étaient en latin ; de L'Averdy traduisit ceux qu'il trouva et les publia dans un volume de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres à laquelle il appartenait.

De L'Averdy avait, lors de la crise agricole d'après 1789, tenté de remédier à celle-ci suivant les théories physiocratiques, en créant une société avec un gros boulanger ; il fut arrêté sous la Terreur et accusé d'avoir comploté et conclu un contrat destiné à affamer le peuple. Il fut guillotiné.

Voltaire et la Pucelle d'Orléans

Le deuxième livre dont il faut parler est *La Pucelle d'Orléans*. On mesurera plus loin la résonance que cette œuvre de Voltaire eut au XIX^e, mais, ainsi qu'on le chante dans *La Belle Hélène*, d'Offenbach : « N'anticipons pas, n'anticipons pas ! »

Après s'être brouillé avec Frédéric de Prusse qui l'avait invité à sa cour, mais qui, d'après notre auteur, ne lui donnait pas assez d'importance, Voltaire s'était retiré dans une propriété qu'il avait louée dans le voisinage de Genève, puis avait acquis en 1759 un domaine à Ferney à la frontière franco-genevoise dans le canton de Gex, pour pouvoir être à l'abri de tracasseries éventuelles de la cour de Versailles...

Un sieur Chapelain, ancien secrétaire de Richelieu, et l'un des fondateurs de l'Académie française, sur les instructions de celui-ci, avait annoncé dans

Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?

le tout-Paris littéraire qu'il allait publier un livre en vers sur Jeanne d'Arc. Le livre parut. C'était, d'après Voltaire, un ratage : les vers étaient plats, l'invention est plus que faible. Voltaire commença par s'en moquer et le pasticher en public ; puis l'idée lui vint de publier une *Jeanne d'Arc* ; il écrivit de sa plume un poème épique divisé en « chants » comme les textes moyenâgeux. En voici l'ouverture :

« Je ne suis né pour célébrer les saints
Ma voix est faible, et même un peu profane
Il faut pourtant vous chanter cette Jeanne
Qui fit, dit-on, des prodiges divins
Elle affermit de ses pucelles mains
Des fleurs de lys gallicanes
Sauva son roi de la rage anglicane,
Et le fit oindre au maître autel de Reims.
Jeanne montra sous féminin visage
Sous le corset et sous le cotillon,
D'un vrai Roland le vigoureux courage,
J'aimerais mieux le soir pour mon usage
Une beauté douce comme un vrai mouton :
Mais Jeanne d'Arc eut un cœur de Lion
Vous le verrez, si lisez cet ouvrage,
Vous tremblerez sous ses exploits nouveaux,
Et le plus grand de ses rares travaux
Fut de garder un an son pucelage... »

Le thème central du livre tourne autour des prétendus amours de Dunois et de Jeanne d'Arc. Jeanne a promis sa « fleur » à Dunois le jour de la victoire ; mais Dunois a un concurrent, un âne ailé descendu du

Toiles@penser 2011

ciel ! Jeanne manque de céder à l'âne, mais elle se reprend heureusement, corrige l'âne pour avoir osé lui faire la cour et le renvoie au ciel dont l'âne redescend pour la mener à la victoire :

« Du haut des cieux Denis applaudissait

Sur son cheval saint Georges frémissait

L'âne entonnait son octave écorchante

Qui des Bretons redoublait l'épouvante

Le roi, qu'on mit au rang des conquérants,

Avec Agnès soupa dans Orléans

La même nuit, la fière et tendre Jeanne

Ayant au ciel renvoyé son bel âne,

De son serment accomplissait les lois

Lourdis (un moine lourdaud) mêlé dans la troupe fidèle,

Criait encore : Anglais elle est pucelle. »

(La Pucelle d'Orléans – Chant XXI vers 455 et s)

Tout le monde est passé en revue par la plume féroce de Voltaire : le pape et même le système qu'au lycée nous avons appris à écrire Law et que Voltaire écrit Lass.

Il est des épisodes particulièrement impertinents. Jeanne est accueillie provisoirement dans un couvent. La supérieure (Agnès Sorel dont certains pensent que se pourrait cacher madame de Pompadour qui y serait caricaturée, – et qui ne saurait pas quoi faire, malgré sa bonne volonté pour devenir une honnête femme –, lui prête son lit où Jeanne pense trouver une novice et où elle trouve, sous un costume de religieuse, un guerrier barbu !).

Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?

Mais en attendant, Voltaire se sert de son livre pour distraire ses invités.

Voltaire reçoit beaucoup à Ferney. Des gens qui viennent avec des voitures et qui restent souvent plusieurs jours. Il faut bien les distraire le soir... il n'y a pas de télévision à l'époque ! Voltaire se sert de *La Pucelle* et en lit des passages à ses hôtes qui s'en amusent. Mais cette *Pucelle d'Orléans*, ainsi qu'un autre écrit de Voltaire, un article sur « les miracles » dans son *Dictionnaire philosophique*, feront un véritable scandale. Dans un monde plus large, surtout religieux, nous verrons, surtout au XIX^e siècle, « monseigneur » Dupanloup monter à l'assaut, à l'occasion du centenaire de la mort de Voltaire, décédé le 30 mai 1778.

Comme nous retrouverons Dupanloup en plusieurs occasions : les fêtes d'Orléans, le sabotage des fêtes du centenaire de la mort de Voltaire, et l'initiative prise pour tenter de faire canoniser Jeanne d'Arc, il n'est pas mauvais, peut-être, de faire un petit examen de ce personnage.

Petite digression sur Dupanloup

Dupanloup est le sujet ou la victime, comme on voudra l'entendre, d'une chanson paillard (qui se chante sur l'air de *Cadet Rousselle*) ; qui finit, suivant les versions : « Ah ! Ah oui vraiment le père Dupanloup est un brigand » ou, « est un cochon ». Il semble que, d'une part, Dupanloup ait eu un très mauvais caractère, et, d'autre part, s'attaque à tous les incroyants (et aux anticléricaux) et, du reste, tout simplement à ceux qui lui déplaisent.

Sous l'Ancien Régime, quand un enfant naturel naissait dans une famille, on s'efforçait de le camoufler dans un monastère dès que cela était possible. Au XIX^e siècle, si l'enfant est vif, on s'efforce d'en faire un ecclésiastique : c'est le traitement dont bénéficia Félix Antoine Philibert Dupanloup. Son père semble être issu d'une famille très bourgeoise, et Renan, dans des souvenirs, écrivit qu'il ne fallait pas parler « du secret de sa naissance ».

Sa mère l'amène à Paris où il est admis au collège Sainte-Barbe, renommé à l'époque. Il poursuivra rapidement des études dans le séminaire préparatoire du Chardonnet, puis celui d'Issy, avant d'être admis, pour faire des études de théologie, au Grand Séminaire de Saint-Sulpice.

Il est, peu après son ordination comme prêtre en 1825, assez rapidement nommé vicaire de la Madeleine, chargé de l'éducation du duc d'Orléans, puis des autres princes d'Orléans, avant d'être nommé curé de Saint Roch. Ayant acquis une réputation de pédagogue, il est chargé de la direction du Séminaire préparatoire du Chardonnet (qui compte deux cents élèves). Il n'y reste pas très longtemps, car l'archevêque de Paris le désigne en 1838

pour siéger dans une commission extraparlamentaire présidée par Adolphe Thiers qui prépare un texte de loi qui deviendra la loi Falloux. Il est nommé, pour être libre, chanoine de Notre-Dame. Il n'occupe encore une fois pas longtemps ces fonctions, car il est nommé évêque d'Orléans en 1849.

Cette nomination peut surprendre, car Dupanloup s'est rallié au catholicisme libéral qu'il défend avec de Montalembert et Lacordaire. Avec eux, il réclamera la séparation de l'Église et de l'État, la liberté d'expression et la liberté de l'enseignement. Dans *L'Avenir*, le journal de Montalembert, ils ont écrit, par ailleurs :

« L'humanité est la véritable église (dont toutes ses hautes prérogatives, ses divins attributs, forment dans leur ensemble ce qu'on a appelé la souveraineté du peuple ; à lui sur toutes choses, la décision dernière, le jugement infaillible, la décision suprême, les décisions dernières, le commandement suprême, la décision dernière, le jugement infaillible. »

Les positions qui viennent d'être rapidement décrites sont mal accueillies par les évêques français.

Rome fait connaître discrètement sa désapprobation. Montalembert, Dupanloup et Lacordaire partent pour Rome, persuadés qu'ils arriveront à convaincre au moins l'entourage du pape. Ils sont mal accueillis, ils n'obtiennent aucun résultat. Et, sans les nommer, le pape Grégoire XVI publie une encyclique *Mirari vos*. Lacordaire se soumettra ; il ne s'occupera plus que de catholicisme social. Et, alors que Montalembert réaffirme ses thèses dans un congrès à Malines en 1863, il reprend les positions relatées ci-dessus par lui avec Dupanloup et Lacordaire avant la parution du numéro de *L'Avenir*, sur les grandes libertés (en s'exprimant en Belgique, Montalembert ne se le dissimule pas, l'explication d'une intervention en Belgique où il est bien accueilli est probablement qu'il vient d'épouser une demoiselle Mérode, qui appartient à une famille nobiliaire du pays).

Le pape Pie IX répliquera par la publication du *Syllabus* et de l'encyclique *Quanta cura* en 1864. Comme si cela ne suffisait pas, le pape Léon XIII crut devoir ajouter l'encyclique *Libertas protestantissimum* de 1888 où il énonce :

« Il en est un grand nombre qui, à l'exemple de Lucifer, entendent par le nom de liberté ce qui n'est qu'une pure et absurde licence. Tels sont ceux qui appartiennent à cette école si répandue et si puissante et qui, empruntant leur nom au nom de liberté, veulent

Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?

être appelés libéraux... Une pareille doctrine apporte le plus grand dommageable tant à l'individu qu'à la société... dès que l'on répudie le pouvoir de Dieu sur l'homme et à la société... dès que l'on répudie le pouvoir de Dieu sur l'homme et sur la société humaine... La multitude se laissera facilement aller à la sédition et aux troubles... »

Dupanloup fut élu en 1854 membre de l'Académie française. Il fut en fait le chef du parti catholique à l'Académie. Il en profita pour tenter de s'opposer à ceux qui ne pensaient pas comme lui. C'est ainsi qu'il s'opposa en 1863 à l'élection de Littré, pourtant philosophe et grammairien déjà connu, opposition sous prétexte que Littré est agnostique. Dupanloup réussira à empêcher l'élection ; il tentera de même, et toujours pour des raisons philosophiques, à s'opposer à l'élection de Taine et à celle de Renan, mais dans ces deux cas il fut battu. En 1871, Littré fut de nouveau candidat, et cette fois élu ; Dupanloup considéra cette élection comme une injure et voulut démissionner, mais ne le fit pas !

Parmi les personnes auxquelles Dupanloup s'opposa avec vigueur, il y a Louis Veuillot. Pensant *L'Univers*, le journal de celui-ci, au bord de la faillite, il chercha à acheter celui-ci à vil prix, mais le journal se redressa... pour être interdit sous l'Empire ! La haine de Dupanloup s'expliquait par le fait que Veuillot était ultramontain, alors que Dupanloup se voulait libéral.

La logique voudrait que l'on continue en abordant le problème des fêtes d'Orléans, mais il sera plus simple de les examiner en même temps que les pèlerinages et l'action catholique qui aboutira à la canonisation de Jeanne d'Arc. Il paraît préférable d'examiner d'abord l'action républicaine, même si ce plan amène a un moment à un retour en arrière.

L'atmosphère républicaine et Jeanne – l'agression de Dupanloup

Le XIX^e siècle est littéralement celui des livres. Singulièrement, ce sont les auteurs qui retrouvent une héroïne ou au moins la réintroduisent dans l'histoire.

C'est Jules Michelet qui ouvre le feu et qui se présente rapidement comme un vrai personnage. Il est né en 1798 dans une famille huguenote ; son père était au surplus un farouche républicain, ce qui donna au jeune homme (quand il le fut devenu) un tonus particulier. Il se révèle, au surplus extrêmement brillant et est reçu à l'agrégation des lettres à vingt-trois ans.

Nommé très jeune au lycée Rollin, il écrit de nombreux livres et entreprend deux grandes œuvres : sa grande *Histoire de France*, dont un

premier tome s'arrêtera à Louis XI et comportera six volumes, et l'édition définitive « revue et corrigée » s'arrêtant à Louis XVI comportera seize volumes. Il écrira une autre grande œuvre : *L'histoire de la Révolution française jusqu'à Robespierre*.

On ne peut citer les très nombreux livres écrits séparément, y compris ceux qui constituent en apparence des extraits de certaines œuvres parfois un tiré à part d'un chapitre d'un autre livre, mais aussi une extension, voire partiellement un commentaire d'un autre de ses livres.

On ne peut éviter de citer la *Jeanne d'Arc* qui constitue le premier chapitre de sa *Grande Histoire de France* et qui est publiée dans la « Bibliothèque des Chemins de Fer », une collection bon marché, l'ancêtre de nos livres de poche.

Michelet fait, pour la première fois, peut-être, de Jeanne une héroïne. Jeanne d'Arc marque pour Michelet la naissance de la patrie française. Sa Jeanne est tout entière dans les quelques phrases de son introduction :

« Elle aima tant la France que la France touchée se mit à s'aimer elle-même.

On la voit dès le premier jour qu'elle paraît devant Orléans. Tout le peuple oublie son péril ; cette ravissante image de la Patrie, vue pour la première fois le saisit et l'entraîne ; il sort hardiment hors de ses murs. Il déploie son drapeau. Il passe sous les yeux des Anglais qui n'osent sortir de leurs bastides.

Souvenons-nous toujours Français que la patrie chez nous est née du cœur d'une femme, de sa tendresse et de ses larmes, du sang qu'elle a donné pour nous. »

Tout le reste est à l'avenant. Ce n'est pas vraiment de l'histoire, cela tient d'une légende contée par un agnostique, par un républicain ! Il y a ici un humour sous-jacent, car la Jeanne d'Arc est publiée à peu près vers 1853 en vertu d'un contrat passé en 1852 avec la « Bibliothèque des Chemins de Fer », propriété de Hachette, qui a écrit à l'auteur une lettre lui recommandant la modération et l'absence de politique, en raison du public auquel l'ouvrage est destiné, et de la discrétion auquel on est tenu vis-à-vis de la compagnie dans le domaine duquel le livre sera diffusé...

Plus tard dans le XIX^e siècle, une *Histoire de France* en quinze volumes fut publiée par un grand historien, un peu oublié aujourd'hui, qui a publié en 1869 une édition abrégée en sept volumes !

Henri Martin fut maire du 16^e arrondissement de Paris ; il fut élu député en 1871 et, plus tard, membre de l'Académie (1878-1880).

Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?

Après sa mort, une Avenue lui fut consacrée à Paris, dont on a enlevé une moitié pour honorer un homme politique illustre, membre d'un des derniers gouvernements de la Troisième République, Georges Mandel, lâchement assassiné par un groupe de quatre miliciens du gouvernement de Vichy, en juillet 1944.

Si Henri Martin nous intéresse à propos de l'histoire de Jeanne d'Arc, c'est qu'à l'instar de Michelet il publia en tiré à part le chapitre de son *Histoire de France* consacré à Jeanne d'Arc³. Cette publication fut faite à la « Librairie de la Bibliothèque démocratique » dont le but était « de restaurer le moral des Français ébranlé à la fois par la défaite et... par la Commune ! »

En fait, l'ébranlement provoqué en France par la défaite a été considérable, et a duré des années. Des réactions, autres que des réactions littéraires, eurent lieu. Une seule, parce qu'elle a trait directement à Jeanne d'Arc, sera retenue ici.

Après la guerre de 1870, un mouvement « Jeanne d'Arc aux frontières » naquit qui avait pour but d'implanter des statues de Jeanne d'Arc, face à ce qu'on appelait alors « la ligne bleue des Vosges ». C'est la crête des Vosges d'où on s'attendait à ce qu'une attaque allemande puisse survenir. Toute une statuature de Jeanne d'Arc en est née (huit statues semblent avoir été ainsi établies (*cf.*, sur la statuature de Jeanne d'Arc, une thèse de Michèle Lagny, thèse de doctorat 3^e cycle Nancy).

Un autre courant républicain est né tendant à faire créer une fête nationale de Jeanne d'Arc s'est manifesté. C'est Joseph Fabre, écrivain, historien et parlementaire de l'Aveyron qui en est l'instigateur.

Joseph Fabre qui écrit divers ouvrages, notamment sur l'histoire des USA, est surtout connu pour deux ouvrages sur Jeanne d'Arc : a) *Procès en condamnation de Jeanne d'Arc d'après les textes authentiques* et b) *Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc raconté et traduit d'après les textes latins officiels*.

Joseph Fabre, qui s'était d'abord destiné à l'enseignement, s'est, par la suite, intéressé à la politique ; il fut député de l'Aveyron du 21 août 1881 au 18 octobre 1885, puis sénateur de l'Aveyron du 7 janvier 1894 au mois de janvier 1903.

Joseph Fabre, député républicain de gauche déposa le 30 juin 1884 un projet de loi en un article :

³ Anatole France reprochait à la Jeanne d'Arc de Martin d'être trop mystique et de raconter l'histoire de l'héroïne de miracle en miracle ; cela ne l'empêche pas, dans la préface à sa *Jeanne d'Arc* de parler du bon Martin.

« La République française célèbre annuellement une fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme ».

Le projet fut examiné par une commission, mais il ne vint pas en discussion devant l'Assemblée elle-même, car le rapport de la commission craignait que :

« Le clergé qui a fait brûler Jeanne d'Arc comme hérétique, qui a dans son passé la honte d'avoir flétri, jugé et brûlé cette fille du peuple se dressant un étendard à la main pour sauver la France », n'a pas hésité depuis à la réclamer comme sienne, il le ferait encore aujourd'hui... On est en pleine lutte des républicains et des catholiques.

Joseph Fabre avait de la suite dans les idées. Devenu sénateur, il déposa à nouveau son projet (sur les projets Fabre voir : Marie-Thérèse Bancquart, *Anatole France polémiste*, thèse, Paris, 1961).

Le projet de 1894 échoua comme celui de 1884, mais dans des circonstances très différentes. En fait, la canonisation de Jeanne d'Arc avait été demandée par Dupanloup, et, bien que l'avancement du procès de béatification fut lent (en raison notamment des mauvais rapports du Vatican avec la France), Léon XIII avait promulgué un décret *Venerabile*, c'est un décret qui confère le titre de vénérable en reconnaissant certaines vertus à une personne dont la béatification suivie de la canonisation est demandée. C'est ce décret qui permet l'introduction de la cause à Rome, et dont la promulgation est nécessaire pour pouvoir introduire la cause. Il serait apparu dès la transmission du dossier au Vatican que celui-ci aurait contenu l'allégation de faveurs extraordinaires et de miracles obtenus par la prière à Jeanne. Ceci était immédiatement apparu en France, lorsque le pape Léon XIII signa en janvier 1894 le décret *Venerabile* conférant à Jeanne d'Arc le titre de « Vénérable ».

Ce fut, dans toutes les villes importantes de France, l'organisation de fêtes par les évêques dans leurs cathédrales. Par exemple une fête fut organisée à Paris à Notre-Dame à la mi-avril et au Sacré-Cœur début mai (*cf.* le processus de canonisation de Jeanne d'Arc par monseigneur Debout précité). On s'aperçut par ailleurs que des célébrations cléricalo-politiques ayant été organisées notamment devant la statue de Jeanne d'Arc par Fremier, place des Pyramides, avec la présence de nombreux militaires de haut rang.

Ces derniers éléments furent dans ceux qui entraînent le rejet de la proposition de l'institution en 1894 d'une fête patriotique. (On peut souligner que d'autres hommes de plume, et non seulement des historiens, sont intervenus dans la querelle, par exemple des hommes de plume socialistes, tel Lucien Herr, bibliothécaire de l'École normale supérieure, qui, sous le pseudonyme de Pierre Breton, écrira dans le *Parti ouvrier* un article déniait à l'Église catholique romaine tout droit d'instaurer le culte

Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?

de celle qu'elle a brûlée quelques siècles plus tôt : il écrit « Jeanne est des nôtres, elle est à nous et nous ne voulons pas qu'on y touche »).

À l'époque de la discussion de la proposition de 1894, le gouvernement (qui initialement l'avait soutenue) interdit par une circulaire du 19 mai 1894 aux militaires en uniforme de participer à des cérémonies en l'honneur de Jeanne d'Arc (cf. Gerd Krumeich, *Jeanne d'Arc à travers l'histoire*).

Finalement, ce fut Maurice Barrès qui réussit, en 1920, à faire voter, par une loi du 10 juillet 1920 la célébration d'une fête annuelle de Jeanne d'Arc. On est loin du parlementaire de gauche qu'était Joseph Fabre. On était en 1920, et une certaine unité nationale avait succédé à la guerre 14-18. Barrès, qui, dans sa jeunesse, avait été proche de Maurras, a été, dans les années d'avant 1914, le grand chantre de la revanche contre l'Allemagne. C'est peut être ce qui lui valut un éloge pour le moins étonnant de Léon Blum dans un numéro de la *Revue Blanche*. À la maturité il se disait « nationaliste républicain ».

Barrès obtint le vote par le Parlement, le 10 juillet 1920 (soit à peine un mois après la béatification de Jeanne d'Arc), d'une loi instituant « une fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme »⁴.

Jeanne redevenue catholique, voire assomptionniste

Dupanloup à l'attaque des Républicains

Voltaire est mort le 30 mai 1778. Depuis longtemps un certain nombre de Républicains ont envisagé de faire de l'anniversaire du décès de Voltaire une grande fête, un anniversaire national, ou au moins d'organiser des fêtes à Paris ; c'est compter sans Dupanloup qui craint le retentissement que peut avoir l'anniversaire de la mort de Voltaire si les auteurs des fêtes mettent en avant le livre de *La Pucelle d'Orléans*. On est dans un pays où un certain climat anticlérical se dessine.

Le Conseil de Paris a accueilli assez favorablement le projet des festivités prévues et encouragé leur réalisation. Dupanloup qui était, il ne faut pas l'oublier, évêque d'Orléans, veut protéger de toutes ses forces, il faut au moins le penser d'après son attitude, la réputation de Jeanne d'Arc que les Républicains (voir par exemple Michelet et Fabre) ne pensent un seul instant à ternir, bien au contraire. Dupanloup se démène, il interpelle le

⁴ Barrès s'était beaucoup calmé ; anti dreyfusard à l'époque de l'affaire Dreyfus, il avait à cette époque, publié plusieurs articles antisémites. Revenu de ses outrances, il rendit pendant la grande guerre un vibrant hommage aux Juifs dans son livre « Les familles spirituelles ».

gouvernement au Sénat. Il obtient que le président du Conseil, accusant la municipalité d'avoir outrepassé ses pouvoirs, interdise que, pour l'anniversaire de la mort de Voltaire des fêtes publiques soient célébrées sur la voie publique⁵. Les Républicains en seront réduits à organiser des fêtes privées au Théâtre de la Gaieté et au Cirque Myrck (qui a disparu depuis). Assez curieusement ce sera Jeanne d'Arc, et non Voltaire, qui sera la vedette des soirées organisées. À titre d'exemple, Deschanel, qui devait devenir un jour président de la République s'exclama : « Si Voltaire a insulté Jeanne d'Arc, qui est-ce donc qui l'a brûlée ? »

Cette phrase était une réponse indirecte à Dupanloup qui, n'hésitant jamais à être désagréable à quelqu'un, voire à proférer une mufflerie avait, dans une lettre ouverte à Victor Hugo, président du Comité des fêtes commémoratives de la mort de Voltaire, écrit que celui-ci avait été « l'insulteur du peuple, courtisan de toutes les puissances, insulteur de la France, insulteur des mœurs, insulteur de Jeanne d'Arc »... et, plus loin qu'il était « le grand ennemi de l'Évangile, le grand ennemi de la civilisation » et que « son passage sur la terre chrétienne a été une calamité »... Aimable non ? (sur cette lettre, cf. G. KRUMEICH, *Jeanne d'Arc à travers l'histoire*, p. 148).

Un groupe catholique tenta de profiter de l'interdiction des festivités prévues pour célébrer le centenaire du décès de Voltaire pour organiser, place des Pyramides, une manifestation, devant la statue de Jeanne d'Arc en l'honneur de celle-ci. Un comité présidé par la duchesse de Chevreuse fut constitué afin de recueillir des fonds pour déposer des gerbes au pied de la statue, le 30 mai. Malheureusement le 30 mai est à la fois la date anniversaire de la mort de Voltaire et du supplice de Jeanne d'Arc. La manifestation catholique fut donc interdite par un heureux effet de symétrie. Le Comité des Femmes de France se contenta de faire célébrer une « prière expiatoire » à Notre-Dame. Les gerbes qui avaient été confectionnées furent, dit-on, envoyées à Domrémy.

Un grand pèlerinage aura lieu un peu plus tard au mois de juillet à Domrémy.

Les pèlerinages font une réapparition au XIX^e siècle ; peut-être est-il bon de donner quelques indications sur les pèlerinages et leur renaissance.

⁵ On avait, en 1867, envisagé de faire une statue de Voltaire à Paris, et cela avait semblé un affront au parti catholique !

Petite digression sur les pèlerinages et leur renaissance

Avant la Révolution, les pèlerinages étaient assez fréquents : il fallait distinguer les fêtes votives et les pèlerinages circulatoires.

Les fêtes votives en l'honneur d'un saint qui étaient soit agraires pour obtenir de la pluie, ou l'arrêt de la pluie, ou encore une bonne récolte, soit destinées à obtenir une guérison (il se peut, du reste, que le saint que l'on invoque à cette fin n'existe pas en tant que tel). Dans le cas où le saint invoqué existe au martyrologue et qu'on n'obtienne pas la guérison demandée, on punit le saint (c'est-à-dire l'effigie du saint) on le pique, on le gifle, on le jette dans les fossés, puis on le reprend⁶.

La procession déambulatoire consiste à tracer un cercle fictif autour de la paroisse (parfois autour d'une ville) pour la protéger (sur tous ces points, cf. Gérard CHOLVY et Yves Marie HILIAIRE, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, tome 1, 1800-1880). On a prétendu parfois que certains curés favorisaient ce genre de processions comme une sorte de dérivation pour leurs paroissiens assistant à des messes célébrées en latin auxquelles ils ne comprenaient pas grand-chose, voire rien. Cette affirmation doit, sans doute, être prise avec précaution, suivant les prêtres et les paroisses, car les prêtres français étaient globalement gallicans avant la Révolution.

Les pèlerinages et les processions circulatoires avaient largement disparu lors de la Révolution. Elles se rétablirent quelque peu au XIX^e siècle, d'une part sous la pression des fidèles, d'autre part en raison de certains événements comme les épidémies de choléra du milieu du XIX^e siècle ou l'appel du roi Louis XVIII à l'occasion de pluies torrentielles. Dans un domaine voisin, des fêtes furent organisées, par exemple des illuminations dans les sanctuaires, à l'occasion de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

La résurrection des pèlerinages fut accueillie de façon diverse, mais souvent fraîche par les évêques.

En fait, au lieu des pèlerinages locaux, ce furent de grands pèlerinages, certains nationaux qui furent favorisés par le haut clergé auquel il sembla pratiquement impossible de refuser de reconnaître la véracité de certaines apparitions de la Vierge, souvent à des gens modestes ; apparitions qui entraînaient un certain enthousiasme de la part des fidèles. Ces faits et

⁶ Les punitions de saints existaient encore au moment de la Deuxième guerre mondiale. Le monastère des Bonnes Sœurs des Pauvres d'Aix-en-Provence avait dû déménager par sécurité sur ordre des autorités, comme se trouvant trop près de la côte de la Méditerranée où l'on estimait qu'un débarquement pouvait avoir lieu. J'avais accepté de prêter la main au déménagement avec une équipe de Routiers éclaireurs de France. Dans la Chapelle il y avait une statuette de saint Joseph, contre le mur. La mère supérieure, manifestement une brave femme, m'expliqua que lorsque la communauté avait besoin de quelque chose que la charité ne lui avait pas fourni, on priait saint Joseph, et, si le don sollicité n'arrivait pas dans un délai jugé raisonnable, on punissait le saint Joseph ; on le mettait en pénitence, en somme en le mettant au coin ! Superstition ou rituel ?

le développement des chemins de fer amena l'organisation de pèlerinages nationaux à Lourdes, à La Salette (où il semble que l'Église ne reconnut l'authenticité des apparitions de La Salette qu'avec une certaine réticence), à Paray-le-Monial où un pèlerinage fut organisé en 1876⁷ par un certain nombre de parlementaires – soixante – (c'était la renaissance d'un pèlerinage traditionnel), et bien sûr à Domrémy (en juillet 1878).

Avant de parler brièvement du pèlerinage de Domrémy, il faut dire quelques mots du Sacré-Cœur de Paris (souvent connu sous le nom de « basilique du Sacré-Cœur de Montmartre ») et de ses processions.

Petite digression sur la basilique du Sacré-Cœur

La basilique du Sacré-Cœur est un des plus grands monuments de Paris. Elle a été construite à Montmartre, le Mont Martre étant le Mont des Martyrs. Après avoir été probablement un lieu de culte dédié au paganisme gaulois, il était devenu un lieu de culte chrétien après le supplice, au III^e siècle, de l'évêque Denis.

La construction de ce qui est devenu la basilique semble avoir tout d'abord pour origine un discours de monseigneur Fournier, archevêque de Paris, en date du 4 février 1875, le jour de la proclamation de la République, discours attribuant la défaite de la France dans la défaite franco-prussienne à une punition divine après un siècle de déchéance morale depuis la Révolution !

À la suite de ce discours, deux citoyens de Paris firent, par écrit, un vœu, le vœu de faire édifier à Paris un lieu de culte dédié au Sacré-Cœur pour faire pardonner le peuple français. Ce vœu personnel devint « le vœu national »⁸.

⁷ Où un pèlerinage avait du reste existé avant la Révolution et n'avait pas entièrement disparu. Il existe encore des pèlerinages au Sacré-Cœur, mais ce sont surtout ses chemins de croix qui sont connus. Ceux qui regardent la télévision ont pu voir la retransmission de l'un d'eux, mené par le cardinal Lustiger portant une lourde croix.

⁸ Texte du vœu : « En présence des malheurs qui désolent la France et des malheurs plus grands qui la menacent encore. En présence des attentats sacrilèges commis à Rome contre les droits de l'Église et du Saint-Siège et contre la personne sacrée du Vicaire de Jésus-Christ, nous nous humilions devant Dieu et réunissant notre amour pour l'Église et notre Patrie, nous reconnaissons que nous avons été coupables et justement châtiés. Et pour faire amende honorable de nos péchés et obtenir de l'infinie miséricorde du Sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ le pardon de nos fautes, ainsi que les secours extraordinaires, qui peuvent seuls délivrer le Souverain Pontife de sa captivité et faire cesser les malheurs de la France. Nous promettons de contribuer à l'érection à Paris d'un sanctuaire dédié au Sacré Cœur de Jésus. »

Le culte du Sacré-Cœur est une dévotion au cœur de Jésus-Christ en tant qu'Amour divin ; pratiqué par les franciscains, les bénédictins et les chartreux notamment, il avait quelque peu disparu en France. Il fut ravivé

Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?

Les auteurs de ce vœu, bien introduits dans le milieu catholique parisien purent obtenir l'appui de l'Assemblée nationale qui vota une loi reconnaissant l'église à construire comme établissement d'utilité publique (c'est un moyen qu'on avait trouvé pour permettre l'expropriation des terrains nécessaires à l'édification du monument).

La construction fut assez lente ; la première pierre fut posée en 1875 ; l'un des auteurs du vœu associa le discours de l'archevêque précité aux événements de la Commune. L'église, ne fut consacrée qu'en 1919. L'attribution du nom de basilique en faisait un lieu de pèlerinage.

Ce lieu est bien entendu étranger au personnage de Jeanne d'Arc, mais on l'a présenté pour attirer l'attention sur la renaissance des pèlerinages et le mode de renaissance du monument.

1878 – Un pèlerinage à Domrémy

Domrémy est un village lorrain plein de charme, coupé en deux par un ruisseau, qui fut pendant longtemps la frontière entre la Lorraine et le comté du Barois. Rattaché à la Lorraine en 1571, il revint à la France avec la Lorraine.

Domrémy est connu évidemment surtout par la naissance de Jeanne d'Arc dans la propriété de sa famille dans la partie Nord du village. Il y aurait beaucoup à dire sur les monuments du village, la basilique qui y a été construite vers la fin du XIX^e siècle et que François Mauriac jugea hideuse, lors d'une visite qu'il fit à Domrémy. Quand on venait à Domrémy (probablement encore quand on y vient), on s'arrêtait devant la maison de naissance de Jeanne, devant l'église du village. On allait sans doute, lorsqu'on était croyant s'incliner à l'ermitage de Banrémont où, paraît-il, Jeanne aimait à aller prier. Il n'y avait pas, à l'époque qui nous occupe, de grands pèlerinages, mais on avait conservé le pèlerinage local de saint Thiébault que l'on invoquait pour obtenir de bonnes récoltes.

Le premier grand pèlerinage à Domrémy fut celui de Jeanne d'Arc, organisé en juillet 1878, quelques semaines après la fête interdite à Paris. Il semble qu'il était impossible d'organiser un pareil déplacement dans

en France par des apparitions alléguées par une sœur Marie-Marguerite Alacoque (depuis canonisée). Le frère de celle-ci, un jésuite, obtint l'autorisation pour les jésuites de pratiquer le culte ; ils l'exportèrent en Asie. Fraîchement accueilli en France le rite fut interdit par un arrêt du Parlement de Paris 1777.

Ressuscité au XIX^e siècle, le rite fut étendu à toute l'église par le pape Pie IX ; le pape Léon XIII lui consacra une messe.

un temps si court et qu'il avait été prévu un peu à l'avance pour faire la concurrence à la fête qui devait avoir lieu et fut interdite à Paris.

En fait ce pèlerinage fut organisé par monseigneur Briey, évêque de Saint-Dé, profitant de l'achèvement de la ligne de chemin de fer proche, terminée depuis peu et dont la gare la plus importante fut inaugurée quelques semaines après. Ce pèlerinage fut organisé avec l'aide des assumptionnistes que monseigneur Briey souhaitait voir s'installer dans son diocèse, ce qui n'eut pas lieu. Ce fut un des premiers, sinon le premier pèlerinage en chemin de fer. Les assumptionnistes obtinrent une réduction sur le prix des billets pour les pèlerins qui feraient le déplacement aller et retour en chemin de fer, en troisième classe (qui existait à l'époque, et furent supprimés juste après la guerre mondiale 1939-1945) ; cette réduction est l'origine de tous les billets de réduction que l'on connut par la suite. Ce pèlerinage connut un grand succès ; environ vingt mille personnes ; pour l'époque c'était considérable ; bien sûr on y chanta le fameux cantique *Pitié mon Dieu* inspiré du « vœu national » ; cantique dans lequel figurent notamment les deux vers bien connus :

« Sauvez Rome et la France

Au nom du Sacré Cœur ».

Un flash back : les fêtes d'Orléans et l'usage qu'en fit Dupanloup

Jeanne d'Arc n'avait pas cessé d'être célébrée à Orléans depuis le XVI^e siècle, avec plus ou moins de faste suivant les époques, le 8 mai, jour considéré comme celui de la « libération » d'Orléans.

Les fêtes d'Orléans furent supprimées à la Révolution. Anatole France écrivit dans sa *Jeanne d'Arc* « La fête orléanaise de Jeanne d'Arc dépouillée en 1791 des fastes de l'Église, cessa d'être célébrée ».

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans furent rétablies en 1803 par Bonaparte, encore premier consul. On lit dans *Le Moniteur* du 10 Pluviôse an XI (30 janvier 1803) :

« L'illustre Jeanne d'Arc a prouvé qu'il n'est pas de miracle que le génie français ne puisse produire dans les circonstances où l'indépendance nationale est menacée. »

Cette action de Bonaparte n'est pas tout à fait gratuite, elle a été accomplie juste après qu'il ait signé un concordat avec le Pape.

Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?

Les fêtes de Jeanne d'Arc sont réputées fêter le « miracle » de la « libération » d'Orléans ».

Pour ceux qui ne sont pas croyants, il n'y a eu ni « libération » ni « miracle ».

L'idée de la libération est que Jeanne aurait obtenu la levée du siège d'Orléans. Mais Orléans n'était pas assiégée au sens moderne (ou technique) du terme. La preuve en est que Jeanne vint de Chinon à Orléans avec un convoi de ravitaillement (et peut-être de renforts) qui entra à Orléans sans difficulté en accomplissant un détour pour contourner l'installation des Anglais. Ceux-ci avaient construit, au sud d'Orléans quelques fortifications légères qu'on appelait à l'époque des bastides et qui occupaient un monastère d'augustins qu'ils avaient fortifiées. L'ensemble barrait un pont et interdisait l'accès direct à Orléans par le Sud.

Le 6 mai 1429, Jeanne, violant les instructions de Dunois, gouverneur de la ville, fit ouvrir les portes de la ville et, suivie par quelques milices, se précipite sur Saint-Loup, la position la plus faible des Anglais et s'en empare. La proportion est à cet endroit de dix Français contre un Anglais : ce n'est pas vraiment un triomphe.

Elle attaque ensuite le monastère fortifié, là un premier échec. Les Anglais croyant la troupe française en déroute commettent l'imprudence de sortir pour poursuivre leur troupe. Mais l'effectif français a été réorganisé par La Hure qui a accompagné Jeanne d'Arc. Les Anglais se font cueillir et le monastère tombe. Les bastilles sans appui ne sont plus d'aucune utilité pour les Anglais qui les quittent le lendemain : l'accès au pont est libre.

Il n'y a eu aucun miracle, mais un succès assez logique. Les Français qui ont reçu récemment des renforts sont plus nombreux que les Anglais, sont en meilleur état que ceux-ci qui, pour la plupart, ont passé l'hiver dans l'inconfort des bastilles, alors que nombre des Français les ont passé l'hiver dans la ville, dans des maisons.

Les fêtes de Jeanne d'Arc sont l'occasion à Orléans d'abord d'un panégyrique à la cathédrale. Ces panégyriques servent souvent à d'autres desseins. Par exemple, pendant tout le temps de la Restauration, ils servent à exalter la monarchie. C'est ainsi qu'en 1829, l'abbé Morizet, chargé de prononcer le panégyrique, affirme que Jeanne avait été brûlée parce qu'elle avait continué à se battre après le sacre, malgré les ordres du roi et que pour elle, la France avait été plus important que le service du roi. Il s'exclame « Enfants de France, serrons-nous autour du trône légitime ! »

On avoue qu'on ne voit pas comment la prétendue désobéissance de Jeanne au roi, qui n'est du reste nullement établie, aurait pu justifier la condamnation de Rouen pour hérésie (on peut du reste, à notre époque, s'interroger pour savoir comment elle justifierait une condamnation à mort – à supposer qu'elle existe encore !).

Des ecclésiastiques connus comme monseigneur Freppel qui combattit avec beaucoup de vigueur le projet Jules Ferry sur l'enseignement obligatoire (voulait-il que nous devenions tous des ignorants ?) fit un panégyrique.

On pourrait en citer bien d'autres, mais le plus important est bien sûr Dupanloup, qui fit deux panégyriques ; on reviendra sur le second.

Les fêtes de Jeanne, outre le panégyrique, comportaient un défilé dans les rues de la ville d'Orléans. Au temps de Dupanloup, on mit au point un protocole. L'étendard de Jeanne d'Arc doit se trouver en tête du cortège : le maire devait le brandir, monter les quelques marches de la cathédrale et le remettre à l'évêque. Cela posait du reste question, car beaucoup soutenaient que l'Église et la société civile devaient se rencontrer à égalité, ce qui n'était pas le cas dans le protocole mis au point.

Et les francs-maçons dans tout cela ?

La loge *Étienne Dolet*⁹, créée en 1902, se passionna rapidement pour les fêtes de Jeanne d'Arc : à la suite d'une conférence elle créa une commission pour étudier le problème de la suppression des processions dans la fête du 8 mai.

En 1907, la loge ayant appris que le ministre de l'Intérieur avait émis l'avis qu'il ne fallait pas permettre aux fonctionnaires ni aux militaires de participer aux processions (ce qui entraîna une abstention suivie de celle du clergé), demanda au maire à participer au défilé. Le maire refusa, mais, après une pétition adressée au conseil municipal le défilé fut autorisé pour la loge *Dolet*. On vit ses membres défiler en jaquette, avec des hauts de forme à la main ; ils furent fort applaudis, paraît-il.

On aurait pu penser que le Conseil de l'Ordre serait heureux de ce qui était en somme un succès de la loge et donc de la Maçonnerie. Mais, arguant de ce qu'il avait seul le pouvoir d'entretenir des relations avec les pouvoirs publics, il saisit le convent qui, par une décision mi-chèvre mi-chou invita le Conseil de l'Ordre « à agir dans l'intérêt de la loge *Étienne Dolet* et du parti républicain pour ce qui concerne la participation de la Maçonnerie orléanaise aux fêtes de Jeanne d'Arc ».

Le maire de l'époque refusa la participation de la loge au défilé de 1909, et la loge ne défila plus depuis¹⁰.

⁹ Étienne Dolet, homme de lettres du XVI^e siècle, serait soit un fils illégitime de François I^{er} soit issu d'une haute famille ; études à Paris, puis à Toulouse. Il écrivit des livres soit antiprotestants soit antichrétiens ; parmi ses œuvres notamment un livre contre Érasme et un livre où il attaque Calvin. Un temps protégé par François I^{er}, celui-ci l'abandonna : il fut soumis au supplice et brûlé. Il existait, avant la guerre, une statue de lui place Maubert à Paris ; celle-ci fut détruite par l'occupant, comme la plupart des statues en bronze de Paris.

¹⁰ La fête patriotique ayant succédé aux fêtes de Jeanne d'Arc, le programme en a quelque peu changé ; il y a toujours une cérémonie à la cathédrale, mais celle-ci, pour des raisons évidentes de séparation de l'Église

Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?

Un certain nombre de Frères mécontents de l'attitude du Conseil de l'Ordre créèrent une loge au rite écossais. Celle-ci prit le titre distinctif de *L'Indépendance* et obtint une patente de la Grande Loge de France.

Les deux Loges *Étienne Dolet* et *L'Indépendance* existent encore et ont aujourd'hui encore une vie maçonnique.

Retour à Dupanloup – l'idée de la canonisation et ce qui s'en suivit !

En 1869, monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans, bien qu'il eut déjà prononcé une fois le panégyrique, décida de prononcer celui-ci ; il prit comme thème « La sainteté de l'héroïne dévoilée par sa vie entière ». Le titre même du panégyrique révèle quel était l'état d'esprit de Dupanloup et son objectif. Dupanloup lutte depuis longtemps contre les Républicains : il veut tenter d'intégrer Jeanne dans l'Église comme sainte et, pour cela, la faire canoniser.

Il est poussé pour cela par Henri Wallon. Pour le grand public, Henri Wallon est surtout connu comme le parlementaire qui a fait voter le 30 janvier 1875 un amendement à la loi constitutionnelle en cours de vote, qui en décidant de l'élection d'un « président de la République » institue en fait celle-ci, en écartant la monarchie.

Voici le texte du fameux amendement Wallon.

« Le président de la République est élu à la majorité des voix par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale ; il est élu pour sept ans, il est rééligible. »

Henri Wallon n'est pas seulement un politique : à l'origine de sa carrière il est professeur et historien. Il a écrit notamment une histoire de la vie de Jeanne d'Arc, en deux volumes, en 1860, suivie d'une édition abrégée en 1867. Wallon, très catholique, admet les visions de Jeanne d'Arc (l'archange saint Michel – qui fut patron du Barrois – (sur le Barrois voir ci-dessus à propos de Domrémy), sainte Catherine de Ferbois, et sainte Marguerite d'Antioche). Tout en admettant les sources comme celles de

et de l'État ne fait pas partie de la « fête patriotique ». D'après les renseignements glanés à l'office du tourisme d'Orléans, en 2011 la fête comporta un marché médiéval, suivi d'un défilé en costumes de l'époque, en tête duquel se trouvait une jeune fille élue comme Jeanne d'Arc, ce qui était une innovation ; enfin comme il s'agissait d'une fête publique, rien n'interdisait un défilé militaire, et il y eut un défilé comportant des troupes motorisées et des troupes à pied.

Quicherat, et en prétendant n'attaquer personne, il met en exergue les vertus saintes de Jeanne.

Il réfutait l'idée des laïques qui, selon l'Église, était coupable du martyre de Jeanne. Selon lui, elle

« aurait été condamnée par un évêque chassé comme un ennemi par le contrecoup de ses victoires et constituée son juge par le choix de ses ennemis ; Jeanne n'a pas été condamnée par l'Église ; Jeanne a été réhabilitée par l'Église. »¹¹

Un rationaliste a quelque peine à admettre une pareille opinion, et ceci quoi que paraisse affirmer Wallon, Cauchon n'a jamais été chassé de l'Église ni condamné par elle ; après avoir été évêque de Beauvais, il a siégé au congrès de Bâle – il y aurait été admis, semble-t-il avec quelques difficultés, parce qu'il n'avait pas payé les annates dont il était redevable. Il est mort évêque de Lisieux. À l'époque où Cauchon a été évêque, le Saint-Siège n'était pas en mauvais termes avec les Anglais. Certains prétendent même que c'est la raison pour laquelle Rome a si longtemps refusé de réexaminer le procès de condamnation pour hérésie. Les difficultés entre le Saint-Siège et l'Angleterre sont survenues plus tard.

Pour en revenir à l'idée que Wallon avait soufflée à Dupanloup, et que celui-ci avait adoptée, elle se fondait sur l'idée qu'un concile (qui fut Vatican I – interrompu par la guerre) devait avoir lieu et que l'époque était bonne pour tenter de faire proclamer la sainteté de Jeanne d'Arc.

Dupanloup qui, après le succès de Michelet, notamment, était anxieux de faire canoniser Jeanne d'Arc, avait invité un certain nombre de prélats connus qui acceptèrent de signer avec lui une pétition demandant cette canonisation.

Monseigneur Dupanloup, qui adressa avec l'appui de la pétition des évêques une demande officielle, escomptait avec Wallon une réponse favorable éclatante. Il reçut à titre de réponse une lettre assez sèche lui indiquant qu'il fallait suivre les procédures habituelles de béatification. Il fallait donc que le procès fut ouvert dans son diocèse.

Dupanloup créa en 1874 un tribunal, présidé par un sulpicien ; le premier témoin fut... Henri Wallon ! Le travail en étant terminé, il en porta le travail à Rome en 1876.

¹¹ Opinion de Wallon rappelée par Jean Cluzel, secrétaire général de l'Académie des Sciences morales et politiques dans un hommage Alexandre Henri Wallon du 11 octobre 2004, voir son éloge : « Wallon – Jeanne d'Arc et la République » que l'on peut trouver sur Internet.

Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?

L'évêque d'Orléans étant décédé en 1878, deux évêques lui succédèrent successivement.

Ni le postulateur de la cause, ni le collège des rites ne semblent avoir montré une grande diligence pour instruire celle-ci. À titre d'exemple, alors que de nombreuses pièces avaient été fournies, la congrégation des rites demanda une enquête sur les traces laissées par les vertus de Jeanne jusqu'à nos jours. Parfois on a l'impression, en lisant certains comptes rendus, d'une certaine obstruction. La commission des rites demanda une enquête pour savoir si Jeanne n'avait pas été l'objet d'un culte public, ceci parce que certains auteurs avaient fait son éloge.

Le dossier avait été apporté en 1876 à Rome par monseigneur Dupanloup. Il fallut attendre jusqu'en 1894 pour que le pape rendit un décret déclarant Jeanne vénérable, ce qui était la condition nécessaire pour qu'on puisse instruire officiellement la cause.

Par la suite, Rome demanda à l'évêque d'Orléans d'instaurer un tribunal pour s'assurer de l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc. Pour cela, le Tribunal diocésain entendit cinquante témoins. On peut se demander ce qu'ils pouvaient connaître cinq cents ans après la mort de Jeanne d'Arc. Ce ne sont que des documents historiques, plus ou moins valables qui pouvaient être connus d'eux.

Cependant Anatole France, de plus en plus rationaliste, et qui avait écrit un certain nombre d'articles¹² sur les visionnaires, s'est attelé à la rédaction d'une *Vie de Jeanne d'Arc*, dans laquelle il a du reste inséré, sous une forme ou une autre, la plupart de ses articles sur les visionnaires. En fait, à la fin du siècle, Anatole France avait été d'autant plus incité à revenir à son sujet de prédilection des visionnaires qu'une certaine demoiselle Couesdon prophétisait rue Paradis Poissonnière à Paris, et c'était un sujet pour lequel se passionnait la presse, mais qui fut complètement éclipsé par le début de l'affaire Dreyfus.

Dans un article de 1894 écrit au moment où Jeanne est proclamée vénérable, il la présente comme un cas de double personnalité ; elle pensait recevoir des messages qui venaient de ses voix, mais qui ne venaient en réalité que d'elle-même !

Anatole France pense que Jeanne d'Arc a pu être influencée par certains prêtres.

Pour lui, par ailleurs, Jeanne d'Arc ne doit pas être prise comme un chef de guerre, mais surtout comme animant les troupes par sa seule présence.

¹² On peut le considérer à la fois comme journaliste et comme romancier.

Notre auteur pensait qu'il est nécessaire, en présence de toutes les histoires religieuses qui paraissent (il en a paru plus que de laïques dans la deuxième moitié du XIX^e siècle), de publier une histoire retraçant la véritable histoire de l'héroïne, d'autant que l'on entourait son histoire de toutes ces merveilles enfantines qui fleurissent les légendes des saints.

La Vie de Jeanne d'Arc, qui était destinée à combattre l'éventuelle béatification de Jeanne d'Arc, parut en 1908 ; elle fut attaquée violemment par le père Ayroles, jésuite, dans les *Études religieuses* sous le titre « La prétendue vie de Jeanne d'Arc d'Anatole France ».

Ce dernier répondit tranquillement qu'Ayroles voulait faire de Jeanne une ultramontaine.

L'effort d'Anatole France était tardif. La première édition de sa *Jeanne* parut en 1908, la béatification de Jeanne fut prononcée en 1909, le 18 avril, quarante ans après le début de la procédure ; Jeanne fut canonisée le 16 mai 1920 ; la fête devint patriotique par la loi du 10 juillet 1920, ce qui enlève du reste à la fête son caractère religieux.

Contrairement à ce que croient beaucoup de gens, ce n'est pas le pseudo-miracle de la délivrance d'Orléans qui n'était pas assiégée, on l'a vu, qui a entraîné la béatification. Pour qu'une béatification soit prononcée, il faut un ou plusieurs miracles *post mortem* ; en l'espèce ce sont trois guérisons, jugées miraculeuses à l'époque, qui ont permis la béatification.

En conclusion, un hommage à Péguy

Péguy était très proche de Lucien Herr qui l'a persuadé, à une époque où il était dreyfusard et n'était pas encore revenu à la foi, d'écrire une pièce sur Jeanne d'Arc ; il devait écrire plus tard un écrit plus engagé. Pourquoi ne pas inscrire en conclusion au présent essai en hommage à Péguy, qui fut un des premiers morts de la guerre 1914-1918 (il fut tué par une balle le 5 septembre 1914, alors qu'il avait rejoint son poste comme lieutenant de réserve dans un régiment d'infanterie). On lira ci-après un large passage de cette *Jeanne d'Arc* de Péguy :

Jeanne à Domrémy

« J'aimais la cloche là ; j'aimais sa voix qui chante

Et s'épand sur la Meuse, emplissant sa vallée

Comme un flot de prières et de vaillance lente,

Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?

S'élançant pesamment jusqu'à vous étalée ;
J'aimais la cloche là ; j'aimais sa voix puissante ;
J'aimais l'église là ; d'un seul geste elle porte
Sa prière de pierre ascendante et solide,
Prière de bâtisse et de vaillance forte,
S'appuyant ici bas pour monter plus solide ;
J'aimais le geste au ciel de l'église de pierre
Adieu Meuse endormeuse et douce à mon enfance
Qui demeure aux prés, où tu coules tout bas
Meuse, adieu ; j'ai déjà commencé ma partance
En des pays nouveaux où tu ne coules pas.
Voici que je m'en vais en des pays nouveaux ;
Je ferai la bataille et passerai les fleuves ;
Je m'en vais m'essayer à de nouveaux travaux,
Je m'en vais commencer là-bas les tâches neuves.
Et pendant ce temps là, Meuse ignorante et douce,
Tu couleras toujours, passante accoutumée,
Dans la vallée heureuse où l'herbe vive pousse.
Ô Meuse inépuisable et que j'avais aimée,

Toiles @ penser 2011

Tu couleras toujours dans l'heureuse vallée ;
Où tu coulais hier, tu couleras demain,
Tu ne sauras jamais la bergère en allée,
Qui s'amusait enfant, à creuser de sa main
Des canaux dans la terre à jamais écroulés.
La bergère s'en va, délaissant les moutons,
Et la fileuse va, délaissant les fuseaux.
Voici que je m'en vais loin de tes bonnes eaux,
Voici que je m'en vais bien loin de nos maisons.
Meuse qui ne sait rien de la souffrance humaine,
Ô Meuse inaltérable et douce à toute enfance,
Ô toi qui ne sait pas l'émoi de la partance,
Toi qui passes toujours et qui ne pars jamais,
Ô toi qui ne sais rien de nos mensonges faux
Ô Meuse inaltérable, ô Meuse que j'aimais.
Quand reviendrai-je ici filer encore la laine ?
Quand verrai-je tes flots qui passent par chez nous ?
Quand nous reverrons-nous et nous reverrons-nous ?
Ô Meuse que j'aime encore, ô ma Meuse que j'aime.

Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?

Ô maison de mon père où j'ai filé la laine,
Où les longs soirs d'hiver, assise au coin du feu,
J'écoutais les chansons de la vieille Lorraine,
Le temps est arrivé que je vous dise adieu.
Tous les soirs, passagère en des maisons nouvelles,
J'entendrai des chansons que je ne saurai pas ;
Tous les soirs au sortir des batailles nouvelles,
J'irai dans des maisons que je ne saurai pas.
Maisons de pierre forte où bientôt ceux que j'aime,
Ayant su ma partance – et mon mensonge aussi,
Vont désespérément, éplorés de moi-même,
Autour du foyer mort prier à deux genoux
Autour du foyer mort et trop vite élargi.
Quand pourrai-je le soir filer encore la laine
Assise au coin du feu pour les vieilles chansons
Quand pourrai-je dormir après avoir prié ?
Dans la maison fidèle et calme à la prière.
Quand nous reverrons-nous et nous reverrons-nous
Ô maison de mon père, ô ma maison que j'aime. »

**Vous souhaitez être tenu(e) au courant
de nos publications
et de nos programmes d'émissions
télévisées et radiophoniques ?**

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés



La Pensée et les Hommes ASBL

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02/640.15.20 – 02/650.35.90
secretariat@lapenseeetleshommes.be
christiane.loir@ulb.ac.be

Visitez notre site

www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Fédération Wallonie-Bruxelles

